



Réf. Farde e-Assemblées : 2354142

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Compte 2019.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal en date du 27 juin 2016;

Vu le budget pour l'exercice 2019 qui prévoyait un solde positif de 230.000 EUR;

Vu la délibération du Mont-de-Piété du 28 mai 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver le compte 2019 du Mont-de-Piété, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 28 mai 2020, et qui se clôture par un solde positif de 566.460,80 EUR.

Annexes :

[MDP - Compte 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)